



### Délibération 2018 CS 113 du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

#### **Objet : ANIMATION NATURA 2000 « MASSIF DU LUBERON » DEMANDE DE FINANCEMENT 2019-2022**

L'an deux mille dix-huit et le 6 novembre à 14 h 00, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 31 octobre se sont réunis à la Maison du Parc à Apt sous la présidence de Dominique SANTONI.

Le quorum était atteint avec 61 présents (47) ou représentés (14) pour 51 requis.

#### **Etaient présents :**

**Mesdames** Gaëlle LETTERON, Marie-Christine KADLER, Geneviève JEAN, Valérie DELONNETTE, Nadine SARTO-BARANCOURT, Marie-Thérèse CARMAGNOLE, Jacqueline COMBE, Anne-Marie CHEYREZY, Yolande PRIMO, Louise CALAIS, Sabine GATIN, Mireille BOR, Marie-Claire FEREOUX, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Gisèle MAGNE, Catherine SERRA, Danielle BRUN, Dominique SANTONI, Noëlle TRINQUIER, Roselyne GIAI-GIANETTI

**Messieurs** Mickaël CAVALIER, Roland PETIET, Félix BOREL, Alain GUEYDON, André BERGER, Alessandro POZZO, Jacques DECUIGNIERES, Jean-Pierre LEROUX, Serge VANNEYRE, Sylvain LERREDE, Claude BADOC, Alain CAHOUR, Bernard LABBAYE, Pierre FISCHER, André BOUFFIER, Alain DEILLE, Pierre BENAS, Jean-Pierre BOYER, François DUPOUX, Gérard MATHERON, Gilles MOYNE, Jean-Pierre PEYRON, Ludovic BONNET, José YEVENES, Stéphane SAUVAGEON, Jean-Alexandre MOUSSET, Christian CHENEZ

#### **Avaient donné pouvoir :**

##### **Mesdames**

Stéphanie NEGREL à Serge VANNEYRE  
Christiane NAJI à Félix BOREL  
Paule DAPRES à Gisèle MAGNE  
Elisabeth AMOROS à Dominique SANTONI  
Nathalie CZIMER-SYLVESTRE à Roselyne GIAI-GIANETTI

##### **Messieurs**

Fernand PEREZ à Yolande PRIMO  
Didier PERELLO à Catherine SERRA  
Christian AUTARD à Roland PETIET  
Michel RUFFINATI à Jean-Pierre LEROUX  
Bernard FRAYSSINET à Valérie DELONNETTE  
Pascal DEPOISSON à Alessandro POZZO  
Philippe DAUMAS à Mickaël CAVALIER  
Julien AUBERT à Stéphane SAUVAGEON  
Pierre POURCIN à André BOUFFIER

#### **Etaient excusés :**

**Mesdames** Claudette SAINT-MARTIN, Suzanne BOUCHET, Danielle NEGRIN

**Messieurs** Gino MORELLO, Jean-Denis DAUMAS, Jacques BRES, Frédéric SACCO, Paul FABRE

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex  
Tél : 04 90 04 42 00 • [contact@parcduluberon.fr](mailto:contact@parcduluberon.fr) • [www.parcduluberon.fr](http://www.parcduluberon.fr)

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
 Vu l'arrêté du 2 juin 2010 portant désignation du site Natura 2000 n° FR931585 « Massif du Luberon » en Zone de Protection Spéciale de Conservation ;  
 Vu l'arrêté du 31 mars 2008 portant approbation du document d'objectifs du site Natura 2000 FR931585 « Massif du Luberon » ;  
 Vu la Charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret du 20 mai 2009 ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'animation de la politique Natura 2000 sur le site Natura 2000 FR931585 « Massif du Luberon » ;
- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération suivant pour la période 2019 – 2022 d'un montant total de 141 098 € correspondant sur 3 ans à ½ ETP/an et à la réalisation de l'étude sur l'amélioration de la connaissance concernant le Minioptère de Schreibers ;

Financeurs	Taux	Montant
ETAT	34 %	38 790 €
FEADER	53 %	64 075 €
Participation PNRL (ingénierie)	13 %	18 030 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>120 895 €</b>

- **DECIDE** l'inscription de cette dépense au budget ;
- **S'ENGAGE** à prendre à sa charge le complément de financement dans le cas où l'aide attribuée serait inférieure au montant sollicité ;
- **S'ENGAGE** à préfinancer l'opération dans le cas d'obtention d'un concours communautaire ;
- **PRECISE** les délais de réalisation de l'opération : démarrage au 1<sup>er</sup> juillet 2019, achèvement au 30 juin 2022 ;
- **S'ENGAGE** à terminer et payer les travaux dans la limite des délais imposés par le programme et par la règle du dégagement automatique des crédits ;
- **S'ENGAGE** à conserver toutes les pièces du dossier en vue de contrôles français ou communautaires ;
- **SOLLICITE** les partenaires financiers dont l'Europe au titre du programme opérationnel FEADER ;
- **S'ENGAGE** à informer le service instructeur de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,



Dominique SANTONI

Nombre d'annexe(s) jointe(s) : 0